

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni, à distance, par visioconférence, en application de l'article 6 de l'ordonnance 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le 30 mars 2021 à 19h00, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

#### Etaient présents :

#### Commune d'Evry-Courcouronnes:

M. Stéphane BEAUDET, Mme Danielle VALERO, M. Medhy ZEGHOUF, Mme Dioulaba INJAI, M. Pierre PROT (à partir de DEL-2021/102), M. Maud BENGHOZI, M. Abdelouahab MACHRI, Mme Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU, M. Francis CHOUAT (jusqu'à DEL-2021/116), Mme Najwa EL HAÏTE, M. Pascal CHATAGNON, Mme Diarra BADIANE, M. Jean CARON, M. Alban BAKARY, M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN, Mme Bénédicte LESIEUR.

#### Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Martine SOAVI, M. Oumar DRAME, Mme Elsa TOURE, M. Reynal JOURDIN, M. Oscar SEGURA, Mme Pascale PRIGENT, Mme Claire JUBIN (à partir de DEL-2021/098), M. Alexandre MARIN, M. Jean-François BAYLE (à partir de DEL-2021/098).

#### Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Fabrice SUBIRADA, Mme Fatiha BENSALEM, M. Christian BOUDA (à partir de DEL-2021/098), Mme Inès MOUCHRIT, M. Morgan CONQ.

#### Commune de Grigny:

M. Philippe RIO (à partir de DEL-2021/098), Mme Fatima OGBI, M. Pascal TROADEC, Mme Claire TAWAB-KEBAY, Mme Anaïs KÖSE, M. Kouider OUKBI.

#### Commune de Ris-Orangis:

M. Stéphane RAFFALLI, M. Grégory GOBRON, Mme Aurélie MONFILS.

#### Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, M. Gilles-Edouard ALAPETITE (à partir de DEL-2021/098), Mme Monique LAFFORGUE, M. Gilles PRILLEUX (à partir de DEL-2021/098).

#### Commune de Moissy-Cramayel:

Mme Line MAGNE, M. Julien BERAUD, Mme Stéphanie LE MEUR.

#### Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD, M. Denis GOUET-YEM.



#### Commune de Cesson:

M. Olivier CHAPLET (à partir de DEL-2021/098), Mme Charlyne PECULIER (à partir de DEL-2021/098).

#### Commune de Bondoufle:

M. Jean HARTZ, Mme Chantal SAMAMA (à partir de DEL-2021/102).

#### Commune de Lisses:

M. Michel SOULOUMIAC (à partir de DEL-2021/098).

#### Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Éric BAREILLE.

#### Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

#### Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

#### Commune de Nandy:

M. René RETHORE.

#### Commune de Villabé:

M. Karl DIRAT (à partir de DEL-2021/098).

#### Commune de Le Coudray-Montceaux :

M. Marc GUERTON représentant Mme Aurélie GROS.

#### Commune de Tigery:

M. Germain DUPONT (à partir de DEL-2021/098).

#### Commune d'Etiolles:

Mme Amalia DURIEZ.

#### Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

#### Absents représentés :

#### Commune d'Evry-Courcouronnes:

Mme Carmèle BONNET a donné pouvoir à Mme Dioulaba INJAI.

#### Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Bruno PIRIOU a donné pouvoir à Mme Martine SOAVI, Mme Safia LOUZE a donné pouvoir à Mme Elsa TOURE, M. Frédéric PYOT a donné pouvoir à M. Oscar SEGURA, Mme Frédérique GARCIA a donné pouvoir à M. Jean-François BAYLE (à partir de DEL-2021/098).

#### Commune de Savigny-le-Temple :

M. Maurice POLLET a donné pouvoir à M. Gilles PRILLEUX (à partir de DEL-2021/098).

#### **Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr

#### Absents excusés:

#### Commune de Grigny:

M. Jacky BORTOLI.

#### Commune de Ris-Orangis:

Mme Kykie BASSEG, M. Serge MERCIECA, Mme Véronique GAUTHIER, M. Zadi DJIEDIEU.

#### Commune de Combs-la-Ville :

Mme Marie-Martine SALLES.

#### Commune de Moissy-Cramayel:

M. Christian DUEZ.

#### Commune de Saint-Pierre-du-Perray:

M. Dominique VEROTS, Mme Lisbeth CAUX.

#### Commune de Lisses:

Mme Caroline VARIN.

#### Commune de Saintry-sur-Seine :

M. Patrick RAUSCHER.

#### Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Olivier PERRIN.

Le secrétaire de séance : Claude-Emmanuelle MAISONNAVE-COUTEROU

Nombre de membres en exercice :

#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/094</u>: PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 13 <u>OCTOBRE 2020 ET 15 DECEMBRE 2020</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la transmission des procès-verbaux des conseils communautaires des 13 octobre et 15 décembre 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/095 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</u> <u>DU 19 JANVIER 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE ACTE** de la communication aux membres du conseil des travaux du bureau communautaire du 19 janvier 2021.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/096 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 7 juillet 2020.

PRECISE que la liste des décisions est jointe en annexe à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/097: PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le pacte de gouvernance entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et ses communes membres.

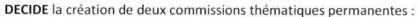
DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## <u>DELIBERATION N°DEL-2021/098 : COMMISSIONS THEMATIQUES - CREATION ET ELECTION DES MEMBRES</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 Abstentions : Mme Bénédicte LESIEUR, M. Maurice POLLET, M. Gilles PRILLEUX),

**Grand Paris Sud** 



- Une commission « administration générale finances » chargée des questions de compétences, de stratégie financière et des grands moments de la vie budgétaire de l'institution (Budget, Compte administratifs...), de la solidarité financière, des décisions qui impactent la PPI, et ressources internes.
- Une commission « politiques publiques » chargée des questions d'inclusion républicaine, de transition écologique et sociale, développements du territoire et aménagement, projets urbains et travaux.

DIT que la composition de ces commissions est fixée comme suit :

- Le Président de la communauté d'agglomération est Président de droit de chaque commission.
- Chaque commission désignera un Vice-président.
- Les commissions sont composées de conseillers communautaires (titulaires et suppléants).
- Les conseillers communautaires sont membres d'une commission et ne siègent que dans l'une d'entre elles.
- Les Maires des communes membres de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud sont membres des deux commissions.
- En cas d'absence à la commission, les conseillers communautaires peuvent donner pouvoir à un membre de leur choix de la commission concernée.
- Pour les communes représentées par leur Maire et son suppléant, ce dernier peut remplacer le Maire en cas d'absence.

**PRECISE** que le fonctionnement de ces commissions est précisé au Règlement intérieur des instances.

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Nombre de membres en exercice : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 69

- Abstentions: 3 (M. Gilles PRILLEUX, M. Maurice POLLET, Mme Bénédicte LESIEUR)

Nombre de suffrages exprimés : 66

Votes Pour : 66Votes Contre : 0

DECLARE élus en tant que membres des deux commissions :

#### Commission administration générale et finances (36 membres) :

Stéphane BeaudetDominique VérotsFrancis ChouatOlivier ChapletSabine PellerinJean Hartz

Bruno Piriou Michel Souloumiac

Frédéric Pyot Eric Bareille Frédérique Garcia Yann Petel

Marie-Line Pichery Jean-Baptiste Rousseau

#### **Grand Paris Sud**



Inès Mouchrit

Maurice Pollet

**Philippe Rio** 

Stéphane Raffalli

Serge Mercieca

**Guy Geoffroy** 

Marie-Martine Salles

Line Magne

Julien Béraud

Michel Bisson

Denis Gouet-Yem

René Réthoré

**Patrick Rauscher** 

**Karl Dirat** 

Aurélie Gros

Marc Guerton

Germain Dupont

Amalia Duriez

Joel Dugas

**Alain Auzet** 

Dominique David

**Olivier Perrin** 

#### Commission politiques publiques:

Le Président, tous les maires et les conseillers communautaires non membres de la commission de l'administration générale et des finances, soit 81 membres :

Stéphane Beaudet

Danièle Valéro

Mehdy Zeghouf

Dioulaba Injai

Pierre Prot

Maud Benghozi

Abdelouahab Machri

Claude-Emmanuelle Maisonnave-Couterou

Najwa El Haïté

Pascal Chatagnon

Diara Badiane

Jean Caron

Carmèle Bonnet

Alban Bakary

Rémy Courtaux

Bénédicte Lesieur

**Bruno Piriou** 

Martine Soavi

Oumar Dramé

Elsa Touré

Reynal Jourdin

Safia Louze

Oscar Segura

Pascale Prigent

Claire Jubin

Alexandre Marin

Jean-François Bayle

**Marie-Line Pichery** 

Fabrice Subirada

Fatiha Bensalem Christian Bouda

**Grand Paris Sud** 

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

Morgan Conq

**Philippe Rio** 

Fatima Ogbi

Pascal Troadec

Claire Tawab

Jacky Bortoli

Anais Köse

Kouider Oukbi

Stéphane Raffalli

Grégory Gobron

diegory dobi

Kykie Basseg

Aurélie Monfils

Véronique Gauthier

Zadi Djedieu

**Guy Geoffroy** 

Gilles Alapetite

Monique Lafforgue

Gilles Prilleux

Line Magne

Stéphanie Le Meur

Christian Duez

Michel Bisson

Valérie Lengard

Dominique Vérots

Dominique verous

Lisbeth Caux

**Olivier Chaplet** 

Charlyne Péculier

Jean Hartz

Chantal Samama

Michel Souloumiac

Caroline Varin



Eric Bareille
Sandhya Sungkur
Yann Petel
Florence Le Bellec
Jean-Baptiste Rousseau
Elisabeth Petitdidier
René Réthoré
Margaret De Groot
Patrick Rauscher
Christelle Pelouin

Karl Dirat
Isabelle Wirth
Aurélie Gros
Germain Dupont
Diliara Sapin
Amalia Duriez
Alain Auzet
Olivier Perrin
Sophie Bratigny

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/099</u>: <u>ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le règlement intérieur des instances de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart joint en annexe.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/100: UNIVERSITE EVRY VAL D'ESSONNE - REMPLACEMENT DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DE L'UEVE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

Titulaire : Stéphane BEAUDETSuppléant : Medhy ZEGHOUF

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

#### **Grand Paris Sud**



#### PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

nombre de votants : 69nombre d'abstentions : 0

nombre de suffrages exprimés : 69

majorité absolue : 35votes pour : 69votes contre : 0

**DECLARE** élus comme représentants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne :

Titulaire : Stéphane BEAUDETSuppléant : Medhy ZEGHOUF

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/101 : SMOYS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION</u> CONSULTATIVE PARITAIRE DE L'ENERGIE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Pierre PROT

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

#### PROCLAME le résultat du scrutin suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

nombre de votants : 69nombre d'abstentions : 0

- nombre de suffrages exprimés : 69

majorité absolue : 35votes pour : 69

votes contre : 0

**DECLARE** Monsieur Pierre PROT élu en qualité de représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie du syndicat mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## <u>DELIBERATION N°DEL-2021/102</u>: CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE - CONTROLE ORGANIQUE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'ile de France transmises à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart le 26 février 2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### DELIBERATION N°DEL-2021/103: BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

APPROUVE le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2021 arrêté aux montants suivants :

Libellé des chapitres	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 609 241	
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	66 900 002	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	s tortestes men	555 000
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	59 119 558	rset member
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	24 980 722	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 416 488	179 381
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 565 152	
66 - CHARGES FINANCIERES	11 407 622	n nova da Zetul
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 676 857	
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	to 150,5 fullimetry	12 486 855
73 - IMPOTS ET TAXES		216 998 477
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		60 468 142
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		3 187 664
76 - PRODUITS FINANCIERS		1 384 623
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		415 500
Total Section de fonctionnement	295 675 642	295 675 642
Section d'investissement		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		24 980 722
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		10 396 760
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 381	12 416 488
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000 000	10 000 000



Total Section d'investissement	178 107 609	178 107 609
45 – OPERATIONS SOUS MANDAT	1 950 000	1 950 000
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 234 446	5 313 411
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 001 500	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 165 507	70 000
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 578 837	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	490 240	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	57 507 6981	76 118 394
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		23 477 782
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		13 384 052

PRECISE que le vote est opéré par nature et au niveau des chapitres.

PRECISE que le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 24 980 722 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre s'élève à 66 067 833 €.

**PRECISE** que les attributions prévisionnelles de compensation nettes, sont budgétées à hauteur de 57 413 482 € en fonctionnement, soit 58 814 558 € en dépense et 1 401 076 € en recette, et 2 415 262 € en recette d'investissement, pour l'exercice 2021 au regard de la dernière délibération fixant les attributions de compensation,

**DIT** que les participations d'équilibre et les flux entre le budget principal et les budgets annexes sont présentés dans le rapport du BP 2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/104 : BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - SPANC" - BUDGET PRIMITIF</u> - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Assainissement - SPANC » arrêté aux montants suivants :



				NO INCIDENCE					
Chap.	. Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 048 185	1 269 185	1 016 181	02	PFAC et surtaxes	12 927 000	12 927 000	13 108 000
011	Participation au budget principal	693 242	693 242	693 242	2	Reversement surtaxe (via BA régie eau)			
012	Charges de personnel	658 740	658 740	655 210	74	Subventions d'exploitation	535 000	1 355 000	1 245 000
65	Autres charges gestion courante	5 071 122	5 011 122	4 910 010	75	Autres produits	200 000	200 000	150 000
	Dépenses de gestion courante (DG)	7 471 289	7 632 289	7 274 643		Recettes de gestion courante (RG)	13 662 000	14 482 000	14
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	6 190 711	6 849 711	7 228 357					1
99	Frais financiers (SF)	791 711	910 351	640 938					
	Solde financier (SF = PF - FF) -	791 711	-910 351 -	640 938					
29	Charges exceptionnelles	510 000	000 059	153 800	11	Produits exceptionnels	20 000	143 703	32 000
			3		005	Résultat d'exploitation reporté		4 470 604	1.
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	460 000	3 964 307 -	121 800					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	4 939 000	9 903 667	6 465 619					
042	Amortissements	4 904 941	4 989 073	5 148 974	045	Reprise de subventions	1711273	1711273	1 308 253
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	3 193 668	-3 277 800 -	3 840 721					
023	Virement à la section d'investissement	1 745 332	6 625 867	2 624 898					
	Total Section d'exploitation	15 423 273	20 807 580	15 843 253		Total Section d'exploitation	15 423 273	20 807 580	15 843 253

**Grand Paris Sud** 

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

				INVESTISSEMENT	MENT				
Chap.	). Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021 C	Снар.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Résultat reporté d'investissement	0	5 523 519	0 001		Résultat reporté d'investissement			
20	Immo incorporelles	157 000	157 000	1	1068 A	Autres réserves	0	6 657 883	0
				13		Subventions d'investissement	850 000	798 550	1110534
21	Immo corporelles	10 899 629	14 600 678	14 377 972 21		Immo corporelles	0		200 000
79	Participations, créances rattachées à des partici.	0	1 012 200	211 800		8			
45	Opérations pour le compte de tiers	0	0	200 000 45		Opérations pour le compte de tiers	0	0	200 000
				021		Virement de la section d'exploitation	1745 332	6 625 867	2 624 898
	Dépenses réelles Invt hors dette	11 056 629	21 293 397	14 789 772		Recettes réelles invest hors dette	2 595 332	14 082 301	4 135 432
16	Emprunts et dettes assimilées	2 971 882	2 971 882	3 144 056 16		Emprunts et dettes assimilées	0	93 400	
	Dette	2 971 882	2 971 882	3 144 056		Dette hors emprunt d'équilibre	0	93 400	0
8	Reprise de subventions	1711273	1711273	1 308 253 040		Amortissements (281+481)	4 904 941	4 989 073	5 148 974
041	Operations patrimoniales	AOT 00T 31	C33 340 34	100,000		Operations patrimoniales	7 500 373	0 ACT A21 01	907 797 0
	i otal Depenses a investissement	15 / 39 / 84	700 9/6 07	19 747 081		I Otal Recettes a investissement	/ 300 2/3		004 407 6
						Emprunt d'équilibre	8 239 511	6 811 778	9 957 675
	Total Section d'investissement	15 739 784	25 976 552	19 242 081		Total Section d'investissement	15 739 784	25 976 552	19 242 081

Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 2 624 898 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 9 957 675 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## <u>DELIBERATION N°DEL-2021/105</u>: <u>BUDGET ANNEXE "CHAUFFAGE URBAIN" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Chauffage Urbain » arrêté aux montants suivants :

Chap.           011         Charges           012         Charges           65         Autres cl           1         E           66         Frais fina	Dépenses d'exploitation							C STATE OF LAND ASSESSMENT	
Charge Charge Autres Frais fi	•	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
Charge Autres Frais fi	Charges à caractère général	220 000	220 000	355 000	70	Ventes d'énergie	405 000	405 000	260 000
Autres cl	Charges de personnel	20 000	20 000	20 000	70	Participation aux raccordements	208 000	208 000	230 000
Erais fin	Autres charges de gestion courante	10	10	10	74	Subventions d'exploitation		1	
Frais fin	Dépenses de gestion courante (DG)	240 010	240 010	375 010		Recettes de gestion courante (RG)	613 000	613 000	290 000
Frais fin	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	372 990	372 990	414 990	_				
	Frais financiers (SF)	80 605	80 605	102 258	9/	Produits financiers (PF)		,	
	Solde financier (SF = PF - FF)	80 605	- 80 605	- 102 258					
Charges	Charges exceptionnelles			20 000	77	Produits exceptionnels			
002 Résultat	Résultat d'exploitation reporté		71 474		77	Participation du Budget Principal		101 258	78 400
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)		29 784	58 400					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	292 385	322 169	371 132					
042 Dotation	Dotations aux amortissements	67 266	97 050	141 015	045	Reprise de subvention	8 249	8 249,00	6 187
solde Opér	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	59 017	- 88 801	- 134 828					
023 Viremer	Virement à la section d'investissement	233 368	233 368	236 304					
	Total Section d'exploitation	621 249	722 507	874 587		Total Section d'exploitation	621 249	722 507	874 587

P. Dépens Solde d'a Immobi Immobi Immobi	Chap. Dépenses d'investissement								
Solde d'e Immobil Immobi		BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Chap. Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
Immobi	Solde d'exécution reporté Immobilisations incorporelles				001	Solde d'exécution reporté	W 81	577 734	
Immobil	Immobilisations corporelles	1 767 089	1 850 089	1 431 742	13	Subv. d'investissement (ADEME)		9	881 000
	Immobilisations corporelles (achat terrains)	20 000	10 000		27	Autres immobilisations financières		шИ	
			,		021	Vırement de la section d'exploitation	233 368	233 368	236 304
Dépent	Dépenses réelles Investissement hors dette	1 787 089	1 860 089	1 431 742	Rec	Recettes réelles Investissement hors dette	233 368	811 102	1117 304
Emprun	Emprunts et dettes assimilées	147 980	147 980	377 319	16	Emprunts et dettes assimilées		11 100	
	Dette	147 980	147 980	377 319		Dette hors emprunt d'équilibre		7	,
040 Opératio	Opérations d'ordre	8 249	8 249	6 187	040	Amortissements	67 266	97 050	141 015
	Total Dépenses d'investissement	1 943 318	2 016 318	1 815 248		Total Recettes d'investissement	300 634	908 152	1 258 319
								War in	
						Emprunt d'équilibre	1 642 684	1 108 166	556 929
	Total Section d'investissement	1 943 318	2 016 318	1 815 248		Total Section d'investissement	1 943 318	2 016 318	1 815 248

# **Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62 91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que le virement à la section d'investissement est inscrit pour un montant de 236 304 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 556 929 €.

PRECISE que la participation du budget Principal est inscrite pour un montant de 78 400 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/106: BUDGET ANNEXE "EAU DSP" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « EAU DSP » arrêté aux montants suivants :



Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	322 230	235 230	332 337 7	70	Vente d'eau aux abonnés	1251450	1 251 450	1 265 748
17	Charges de personnel	225 880	230 380	228 810 70		Locations diverses			
65	Autres charges gestion courante	10	10	10 75		Autres produits	,	0	
	Dépenses de gestion courante (DG)	548 120	465 620	561 157		Recettes de gestion courante (RG)	1 251 450	1 251 450	1 265 748
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	703 330	785 830	704 591					
99	Frais financiers (SF)	68 482	68 482	55 163					
	Solde financier (SF = PF - FF) -	68 482	-68 482 -	55 163					
29	Charges exceptionnelles	35 000	51 423	35 000					
		72		0	005	Résultat d'exploitation reporté		842 202	٠
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE) -	35 000	- 622 062	35 000		DATE OF THE PERSON OF THE PERS			
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	599 848	1 508 127	614 428					
042	Amortissements	752 973	752 973	768 885 0	042	Reprise de subventions	153 125	153 175	154 457
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042) -	599 848	-599 848 -	614 428					
023	Virement à la section d'investissement		908 279						
	Total Section d'exploitation	1 404 575	2 246 777	1 420 205		Total Section d'exploitation	1 404 575	777 346 777	1 420 205

## **Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Résultat reporté d'investissement				001	Résultat reporté d'investissement	0	579 021	
	Immo incorporelles	0	4 500	0	0 1 068	Autres réserves	0	811 399	
	Immo corporelles	000 009	2 819 799	824 000 13	13	Subventions d'investissement	14 000	51 000	57 300
				U	021	Virement de la section d'exploitation	0	908 279	
	Dépenses réelles invt hors dette	000 009	2 824 299	824 000		Recettes réelles invest hors dette	14 000	2 349 699	57 300
	Emprunts et dettes assimilées	181 548	181 548	151 344 16	16	Emprunts et dettes assimilées			
	Dette	181 548	181 548	151 344		Dette hors emprunt d'équilibre	0	0	
040	Reprise de subventions	153 125	153 125	154 457	040	Amortissements (281+481)	752 973	752 973	768 885
	Total Dépenses d'investissement	934 673	3 158 972	1 129 801		Total Recettes d'investissement	766 973	3 102 672	826 185
						Emprunt d'équilibre	167 700	56 300	303 616
	Total Section d'investissement	934 673	3 158 977	1129 801		Total Section d'investissement	934 673	3 158 972	1 129 801

Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 303 616 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/107 : BUDGET ANNEXE "REGIE DE L'EAU" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Régie de l'Eau » arrêté aux montants suivants :



Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap. Recettes d'exploitation	ploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
	Entretien et dépenses de services	8 447 686	8 678 786	8 628 837 70	Ventes d'eau		12 380 000	12 383 500	12 380 000
	Participation Budget Principal	198 000	198 000	198 000 70	Ventes prestations / travaux	aux	318 000	318 000	208 000
011 F	Reversement redevance BA assainissement	2 900 000	2 900 000	5 900 000 70	Redevance assainissement perçue /factures	nt perçue /factures	2 900 000	5 900 000	2 900 000
	Reversement SEE/SIARCE/Syndicat Orge	4 650 000	5 950 000	6 500 000 70	Ventes d'eau SEE/SIARCE/Syndicat Orge	:/Syndicat Orge	4 650 000	5 950 000	6 500 000
	Reversement AESN	4 650 000	4 650 000	4 650 000 70	Ventes d'eau AESN		4 650 000	4 650 000	4 650 000
	Personnel	1 015 694	1 077 719	1 217 910 70	Rémunération pour facturations	ırations	85 400	85 400	91 000
65	Autres charges courantes	151 010	151 010	151 000 75	Redevances frais de contrôle	rôle	200	40 500	200
	Dépenses de gestion courante (DG)	25 012 390	26 605 515	27 245 747	Recettes de g	Recettes de gestion courante (RG)	27 983 900	29 327 400	29 729 500
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	2 971 510	2 721 885	2 483 753					
99	Frais financiers (SF)	82 536	82 536	67 111					
	Solde financier (SF = PF - FF)	-82 536	-82 536	-67 111					
	Charges exceptionnelles	49 000	49 000	49 000 77	Produits exceptionnelles		10 000	10 000	10 000
	Dotations aux provisions			100 000 002	Résultat d'exploitation reporté	sporté	0	945 765	0
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-39 000	906 765	-139 000					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	2 849 974	3 546 114	2 277 642					
042	Dotations aux amortissements	891 041	971 966	1 211 307					
S	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	-891 041	-971 966	-1 211 307					
023 V	Virement à la section d'investissement	1 958 933	2 574 148	1 066 335					
	Total Section d'exploitation	27 993 900	30 283 165	29 739 500	Total S	Total Section d'exploitation	27 993 900	30 283 165	29 739 500

Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

				INVESTISSEMENT	MENT			
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021 Chap.	p. Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
20	Résultat reporté investissement Etudes et logiciels	0 0	661 752	0 001	Résultat reporté investissement Autres réserves	0	2 385 668	C
21	Immo corporelles	3 660 000	6 136 902	3 332 200 13	Subventions d'investissement	0	0	72 000
				0 021	Virement de la section fonctionnement	1 958 933	2 574 148	1 066 335
	Dépenses réelles Investissement hors dette	3 660 000	6 839 803	3 332 200	Recettes réelles Investissement hors dette	1 958 933	4 959 816	1 138 335
16	Emprunts et dettes assimilées	93 653	93 653	87 486				
	Dette	93 653	93 653	87 486				
040	Amortissements	0	0	0 040	Amortissements	891 041	971 966	1 211 307
	Total Dépenses d'investissement	3 753 653	6 933 456	3 419 686	Total Recettes d'investissement	2 849 974	5 931 782	2 349 642
					Emprunt d'équilibre	903 679	1 001 674	1 070 044
	Total Section d'investissement	3 753 653	6 933 456	3 419 686	Total Section d'investissement	3 753 653	6 933 456	3 419 686

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 1 066 335 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 070 044 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## <u>DELIBERATION N°DEL-2021/108 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT PYRAMIDES" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Aménagement Pyramides » arrêté aux montants suivants :

Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	<b>TOTAL</b> 2020	BP 2021	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général Autres charges de gestion courante	19 843	194 843	200 480	70	Produits de services & autres	ure		250 000
	Dépenses de gestion courante (DG)	19 853	339 853	200 480	145	Recettes de gestion courante (RG)			250 000
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	. 19 853	- 339 853	49 520			51		
					002	Resultat de fonctionnement reporté			
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	Ĕ	1	•		120			
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	. 19 853	- 339 853	49 520					
042	Stock début exercice N	657 393	657 393	997 246	042	Stock fin exercice N	677 246	997 246	947 726
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	19 853	339 853	- 49 520			91.0		
	Total Section de fonctionnement	677 246	997 246	1 197 726		Total Section de fonctionnement	677 246	997 246	1 197 726
			INVEST	INVESTISSEMENT					
Сһар.	Dépenses d'investissement	<b>BP</b> 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Solde d'exécution reporté		163 013		10	Autres réserves		145 549	
	Dépenses réelles Investissement hors dette	,	163 013	•	Reco	Recettes réelles Investissement hors dette	•	145 549	-
16	Autres dettes	1		49 520,00	16	Autres dettes	19 853	357 316,88	
	Dette		•	49 520,00		Dette hors emprunt d'équilibre	19 853	357 317	
040	Stock fin exercice N	677 246	997 246	947 726	040	Stock début exercice N	657 393	657 393	997 246
	Total Dépenses d'investissement	677 246	997 246	997 246		Total Recettes d'investissement	677 246	1 160 259	997 246
						Emprunt d'équilibre			
	Total Section d'investissement	677 246	1160 259	31,5 700		Total Section d'investicement	845 773	1160 350	345 700

## **Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que l'avance consentie par le budget principal, en 2021 est nulle, ce qui maintient le montant total à rembourser par le budget annexe « Aménagement Pyramides » à 454 483,25 €

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/109: BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT BOIS SAUVAGE" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Aménagement Bois Sauvage » arrêté aux montants suivants :

				FONCTIONNEMENT	IN			
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021 CF	Chap. Recettes de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	0	0	070	Produits de services & autres	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	10	10	0				
	Dépenses de gestion courante (DG)	10	10	0	Recettes de gestion courante (RG)	0 (9	0	0
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	-10	-10	0				
99	Frais financiers (SF)	0	0	92 0	Produits financiers (PF)	0	0	0
	Solde financier (SF = PF - FF)	0	0	0			と	
67	Charges exceptionnelles Resultat de fonctionnement reporté	185 245	0	0 77	Produits exceptionnels Nesultat de fonctionnement reporté	105 302	103 655	0 0
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	-79 943	103 655	0				
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	-79 953	103 645	0				
045	Stock début exercice 2021	3 476 150	2 916 425	2 812 780 042	Stock fin exercice 2021	3 556 103	2 812 780	2 812 780
	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	79 953	-103 645	0		OCH PARTIES.		18
E	Virement à la section d'investissement	0	0	0				
	Total Section de fonctionnement	3 661 405	2 916 435	2 812 780	Total Section de fonctionnement	nt 3 661 405	2 916 435	2 812 780

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

100				INVESTISSEMENT	EN				
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
070	Dépenses imprévues				001	Resultat reporté	0	542 206	0
	Dépenses réelles Investissement hors dette	0	0	0	æ	Recettes réelles Investissement hors dette	0	542 206	0
				15					
16	Autres dettes - Remboursement partiel avance	0	645 851	0	0 16	Autres dettes	79 953	0	0
	Dette	0	645 851	0		Dette hors emprunt d'équilibre	79 953	0	0
19									
940	Stock fin exercice N	3 556 103	2 812 780	2 812 780	040	2 812 780 040 Stock début exercice N	3 476 150	2 916 425	2 812 780
	Total Dépenses d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780		Total Recettes d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780
					6 3				
						Emprunt d'équilibre	0	0	0
	Total Section d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780		Total Section d'investissement	3 556 103	3 458 631	2 812 780

Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 S8 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que l'avance consentie par le budget principal, en 2021, est nulle, ce qui maintient le montant total à rembourser par le budget annexe « Aménagement Bois Sauvage » à 3 556 099,04 €.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/110 : BUDGET ANNEXE "AMENAGEMENT SECTEUR HIPPODROME " - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Aménagement Secteur Hippodrome » arrêté aux montants suivants :



				ST A LIM STATE OF THE	1			STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSO	
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	<b>TOTAL</b> 2020	BP 2021	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	<b>TOTAL</b> 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	740 900	740 900	740 890	70	Recettes des services	859 064	679 847	857 966
012	Charges de personnel	44 000	44 000	44 000	70	Recettes des services	15 000	15 000	15 000
65	Autres charges courantes	10	10	10					
	Dépenses de gestion courante (DG)	784 910	784 910	784 900		Recettes de gestion courante (RG)	874 064	694 847	872 966
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	89 154	- 90 063	990 88					
99	Frais financiers (SF)	19 550	19 550	17 985	9/	Produits financiers (PF)	£	i	ř
	Solde financier (SF = PF - FF)	19 550	- 19 550	- 17 985					
29	Charges exceptionnelles	6			77	Produits exceptionnels	•		ī
					000	Résultat de fonctionnement reporté		261 585	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	•	261 585	•					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	69 604	151 973	70 081					
045	Amortissements	52 951	52 951	52 900	042	Reprise de subventions			
Solo	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	52 951	- 52 951	- 52 900					
023	Virement à la section d'investissement	16 653	99 022	17 181					
	Total Section de fonctionnement	874 064	956 433	872 966		Total Section de fonctionnement	874 064	956 433	872 966
	Total Section de Ioncuonnement	9/4 004	750 433	917 300		Total Section de Jonctionnement	6/4 004	CK	0 433

# **Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr

	BP 2021	17 181	17 181		•		52 900	70 081	100 000	170 081
	TOTAL 2020	14 680	113 702	e apreció			52 951	166 653	· ·	166 653
	BP 2020	16 653	16 653		14	un i	52 951	69 604	97 049	166 653
	Recettes d'investissement	Résultat reporté investissement Subventions d'investissement Virt de la section de fonctionnement	Recettes réelles Investissement hors dette	Emprunts et dettes assimilées	Dette hors emprunt d'équilibre	100	Amortissements	Total Recettes d'investissement	Emprunt d'équilibre	Total Section d'investissement
INT	Chap.	001 H 13 S 021 V	Recet	16 E			040			
INVESTISSEMENT	BP 2021	100 000	100 000	70 081	70 081			170 081		170 081
INNI	TOTAL 2020	150 000	150 000	16 653	16 653		1	166 653		166 653
	BP 2020	150 000	150 000	16 653	16 653			166 653		166 653
	Dépenses d'investissement	Immobilisations corporelles	Dépenses réelles Investissement hors dette	Emprunts et dettes assimilées	Dette		Opérations d'ordre	Total Dépenses d'investissement		Total Section d'investissement
	Chap.	21	Dép	16			040			



PRECISE que le virement à la section d'investissement s'élève à 17 181 €.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 100 000 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### DELIBERATION N°DEL-2021/111: BUDGET ANNEXE "PARKING" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Parking » arrêté aux montants suivants :



330 000 311 500 B 330 000 311 500 310 500 310 500 310 50 000 310 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50				EXP	EXPLOITATION					
Charges à cacactère général   549 306   558 028   930 400   70   Prestations de scrvices   330 000   311 500     Autres clauges de gestion courante (BC)   549 316   558 038   930 410   Recettes de gestion courante (RC)   330 000   311 500     Epagene de gestion Courante (BC)   549 316   558 038   930 410   Recettes de gestion courante (RC)   330 000   311 500     Fais financiers (SF)   33 276   33 276   33 276   32 494     Solde financiers (SF)   33 276   33 276   33 276   32 494     Charges exceptionnelles   Solde financier (SF = RE - DE)   402 846   467 792   385 285     Charges exceptionnel (SE = RE - DE)   402 846   467 792   467 792   385 285     Amortissements   200 047   200 047   211 674   642   Reprise de subvention   50 093   50 093     Amortissement à la section d'investissement   782 539   1175 578   1175 578   Total Section d'exploitation   782 939   829 385   1	Chap		BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.		BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
Pepargne de gestion courante (DG)   549 316   558 038   930 410   Recettes de gestion courante (RG)   330 000   311 500     Epargne de gestion (EG = RG - DG) - 219 316 - 246 538 - 191 210   Participation courante (RG)   330 000   311 500     Fais financiers (SF)   33 276   33 276   32 494     Solde financiers (SF = PF - FF) - 33 276   33 276   32 494     Charges exceptionnelles   Solde	011	Charges à caractère général Autres charges de gestion courante	549 306	558 028	930 400	20	Prestations de services	330 000	311 500	739 200
Frais financiers (SF)   33 276   32 494   Solde financier (SF = PF - FF)   33 276   33 276   32 494   Solde financier (SF = PF - FF)   33 276   33 276   32 494   Solde financier (SF = PF - FF)   33 276   33 276   32 494		Dépenses de gestion courante (DG)	549 316	558 038	930 410		Recettes de gestion courante (RG)	330 000	311 500	739 200
Frais financiers (SF)		Epargne de gestion (EG = RG - DG)	219 316	246						
Solde financier (SF = PF - FF)   - 33 276   - 32 494	99	Frais financiers (SF)	33 276	33 276	32 494					
Charges exceptionnelles		Solde financier (SF = PF - FF)	33 276	33 276						
Solde exceptionnel (SE = RE - DE)         402 846         467 792         385 285         Oct. Institute transportation reporter         Solde exceptionnel (SE = RE - DE)         402 846         467 792         385 285         Color of the standard and transporter         Solde Standard and transport	29	Charges exceptionnelles			1 000	77	Participation du Budget Principal	402 846	430 068	386 285
Epargne brut (EB = EG+SF+SE)       150 254       187 978       161 581         Amortissements       200 047       200 047       211 674       642       Reprise de subvention       50 093       50 093         olde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)       149 954       - 161 581       -         Virement à la section d'investissement       28 024       -         Total Section d'exploitation       782 639       819 385       1175 578       Total Section d'exploitation       782 939       829 385       11		Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	402 846	467 792	385 285		Acsurat a captoration reporte		47/10	
Amortissements         200 047         200 047         211 674         642         Reprise de subvention         50 093         50 093         50 093           olde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042) - 149 954         - 149 954         - 161 581		Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	150 254	187 978	161 581					
Olde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)       - 149 954       - 161 581         Virement à la section d'investissement       28 024       -         Total Section d'exploitation       782 639       819 385       1175 578    Total Section d'exploitation  Total Section d'explo	042	Amortissements	200 047	200 047	211 674	042	Reprise de subvention	50 093	50.093	50.003
Virement à la section d'investissement     28 024     -       Total Section d'exploitation     782 639     819 385     1175 578     Total Section d'exploitation     782 939     829 385	So	de Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)	149 954	149	- 161 581					
782 639 819 385 1175 578 Total Section d'exploitation 782 939 829 385	023	Virement à la section d'investissement		28 024						
		Total Section d'exploitation	782 639	819 385	1 175 578		Total Section d'exploitation	782 939	829 385	1175 578

# **Grand Paris Sud**

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58

www.grandparissud.fr



	BP 2021	000 09	i	000 09	Y		211 674	271 674	177 307	448 981
	TOTAL 2020	69 011	28 024	113 700	*		210 047	323 747	61 238	384 985
	BP 2020		x				200 347	200 347	160 104	360 451
	Recettes d'investissement	Résultat reporté d'investissement Subventions d'investissement	Virement de la section de fonctionnement	Recettes réelles Investissement hors dette	Dépots et cautionnements reçus	Dette hors emprunt d'équilibre	Amortissements	Total Recettes d'investissement	Emprunt d'équilibre	Total Section d'investissement
ENT	Chap.	001	021		16		040			
INVESTISSEMENT	BP 2021	297 120		297 120	101 768	101 768	50 093	448 981		448 981
INV	TOTAL 2020	294 534		294 534	40 358	40 358	50 093	384 985		384 985
	BP 2020	270 000		270 000	40 358	40 358	50 093	360 451		360 451
	Dépenses d'investissement	Immo incorporelles Immo corporelles		Dépenses réelles Investissement hors dette	Dépots et cautionnements reçus Dette	Dette	Reprise de subventions	Total Dépenses d'investissement	*	Total Section d'investissement
	Chap.	20		Ď	16	1	040			

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que le budget principal participe à l'équilibre du budget à hauteur de 386 285€.

PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 177 307€.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/112</u>: <u>BUDGET ANNEXE "PEPINIERES - ICAM" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Pépinières-ICAM » arrêté aux montants suivants :

			FONC	FONCTIONNEMENT	_				
Chap.	Dépenses de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes de fonctionnement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 194 499	1 212 721	1 081 066	20	Produits divers	912 000	000 559	787 000
012	Charges de personnel	356 432	436 942	427 050	73	Impôts et taxes		i	
					75	Autres produits de gestion courante	112 000	112 000	112 500
65	Autres charges de gestion courante	10 010	21 010	10 010	75	Participation du Budget Principal	1 323 163	1 652 390	1 530 677
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 560 941	1 670 673	1 518 126		Recettes de gestion courante (RG)	2 347 163	2 419 390	2 430 177
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	786 222	748 717	912 051		a i i pi			
99	Frais financiers (SF)	384 135	384 135	357 410	9/	Produits financiers (PF)	15 833	15 833	12 410
	Solde financier (SF = PF - FF)	368 302	- 368 302	- 345 000					
	Charges exceptionnelles	2 500	2 500	2 500	77	Produits exceptionnels			
000	Résultat de fonctionnement reporté		i		000	Résultat de fonctionnement reporté		158 602	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	2 500	156 102	2 500					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	415 420	536 517	564 551					
042	Amortissements	899 158	913 508	941 543	042	Reprise de subvention	483 738	376 991	376 992
Sol	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042) -	415 420	- 536 517	. 564 551					
023	Virement à la section d'investissement			( <b>4</b> )					
	Total Section de fonctionnement	2 846 734	2 970 816	2 819 579		Total Section de fonctionnement	2 846 734	2 970 816	2 819 579

Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr

			INV	INVESTISSEMENT	_				
Chap.	Dépenses d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'investissement	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
001	Résultat reporté d'investissement		1		100	Résultat reporté d'investissement		373 815	
	Immo incorporelles	41 000	27 800	4 100	1068	Autres réserves		•	
	Immo corporelles	708 800	1 138 381	009 069	13	Subventions d'investissement	e e		
					27	Autres immobilisations financières	93 022	93 022	93 022
			1		021	Virement de la section de fonctionnement		•	
	Dépenses réelles Investissement hors dette	749 800	1 166 181	694 700		Recettes réelles Investissement hors dette	93 022	466 837	93 022
1								111	
	Emprunts et dettes assimilées	790 720	790 720	896 156	16	Emprunts et dettes assimilées	An	iet.	
	Autres dettes	79 231	79 231	79 231		Gold Space		110	
	Dépôts et cautionnements reçus	100 000	100 000	100 000	16	Dépôts et cautionnements reçus	100 000	100 000	100 000
	Dette	969 951	969 951	1 075 387		Dette hors emprunt d'équilibre	100 000	100 000	100 000
040	Opérations d'ordre	483 738	376 991	376 992	040	Amortissements	899 158	913 508	941 543
	Total Dépenses d'investissement	2 203 489	2 513 123	2 147 079		Total Recettes d'investissement	1 092 180	1 480 345	1134 565
						Jan Mila	Det.	me	NEW TOTAL
						Emprunt d'équilibre	1111 309	1 032 778	1 012 514
	Total Section d'investissement	2 203 489	2 513 123	2 147 079		Total Section d'investissement	2 203 489	2 513 123	2 147 079
	A UNIT OWNERS IN ALL WINDOWS		200	710 1LT 7		ד ממו מבתומו מ ווונסומפתוומוו	107 CO2 7	CAL CIC 4	/ IA I A I 7

Grand Paris Sud 500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que le Budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe à hauteur de 1 530 677 €.

PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 1 012 514 €.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## <u>DELIBERATION N°DEL-2021/113 : BUDGET ANNEXE "REGIE LE PLAN" - BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

ADOPTE le Budget Primitif 2021 du Budget annexe « Régie Le Plan » arrêté aux montants suivants :



Chap.	Dépenses d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	Recettes d'exploitation	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
110	Charges à caractère général	630 851	570 851	506 761	20	Produits divers	273 018	218 018	211 320
012	Charges de personnel	602 860	702 860	628 614	74	Subventions d'exploitation	364 000	396 000	364 000
65	Autres charges de gestion courante	10	10	510	75	Autres produits de gestion courante	4 000	4 000	
	Dépenses de gestion courante (DG)	1 233 721	1 273 721	1 135 885		Recettes de gestion courante (RG)	641 018	618 018	575 320
	Epargne de gestion (EG = RG - DG)	592 703	- 655 703	- 560 565					
99	Frais financiers (SF)	3 278	3 278	912	92	Produits financiers (PF)	,		,
	Solde financier (SF = PF - FF)	3 278	- 3 278	- 912					
	The state of the s				i				
29	Charges exceptionnelles	53 000	53 000	42 000	77	Produits exceptionnels	72 086	183 136	39 272
			, yš		77	Participation du Budget Principal	000 009	200 000	000 009
000	Résultat d'exploitation reporté	1.010.0	151 750	*				3	
	Solde exceptionnel (SE = RE - DE)	619 086	678 386	597 272					
	Epargne brut (EB = EG+SF+SE)	23 105	19 405	35 795					
			0.58 507	Theat					
042	Amortissements	44 929	47 229	68 619	042	Opérations d'ordre	21 824	27 824	32 824
So	Solde Opérations d'ordre (SOO = R042 - D042)  -	23 105	- 19 405	- 35 795					
023	Virement à la section d'investissement								
					7				

# **Grand Paris Sud**

1 247 416

1 528 978

1 334 928

Total Section d'exploitation

1 247 416

1 528 978

1334 928

Total Section d'exploitation

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes

91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr

BP 2021         Chap.         Recettes d'investissement         BP 2020           001         Solde d'exécution reporté         3 125         13         Subventions d'investissement         240 000           124 600         21         Virement de la section d'exploitation         240 000           127 725         Recettes réelles Investissement hors dette         240 000           381 784         16         Opérations OCLT         445 415           6 000         16         Dépôts et cautionnements reçus         445 415           453 194         Dette hors emprunt d'équilibre         445 415           32 824         040         Amortissements         449 229           52 824         040         Amortissements         449 29           613 743         Total Recettes d'investissement         730 344           613 743         Total Section d'investissement         848 498									
3125   13   Subvention reporté   340 266   15   124 600   21   Virement de la section d'exploitation   124 600   21   Virement de la section d'exploitation   127 725   Recettes réelles Investissement hors dette   240 000   654 266   15   15   165 869   38   1784   16   Opérations OCLT   445 415   165 869   38   65 410   6 000   16   Dépôts et cautionnements reçus   449 29   47 229   6	Dépenses d'investissement BP 2020	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021	Chap.	8 4	BP 2020	TOTAL 2020	BP 2021
3125   13   Subventions d'investissement   240 000   314 000   124 600   21   Virement de la section d'exploitation   127 725   Recettes réelles Investissement hors dette   240 000   654 266   17   127 725   Recettes réelles Investissement hors dette   240 000   654 266   17   165 869   38   65 410   6 000   16   Dépôts et cautionnements reçus   6 000   16   Dépôts et cautionnements reçus   445 415   165 869   38   453 194   Amortissements   449 2415   449 249   47 229   (					100	Solde d'exécution reporté		340 266	
124 600   21   Virement de la section d'exploitation   127 725   Recettes réelles Investissement hors dette   240 000   654 266   12   127 725   Recettes réelles Investissement hors dette   240 000   654 266   12   654 10   654 10   654 10   654 10   654 10   655 410   655	Immo incorporelles			3 125	13	Subventions d'investissement	240 000	314 000	120 000
127 725   Recettes réelles Investissement hors dette   240 000   654 266   12   12   165 869   13   165 410   16   16   16   16   16   16   16	Immo corporelles 312 000	312 000	324 866	124 600	21	Virement de la section d'exploitation			
381 784       16       Opérations OCLT       445 415       165 869       38         65 410       Dépôts et cautionnements reçus       -       -       -       -       -       -         453 194       Dette hors emprunt d'équilibre       445 415       165 869       38         32 824       040       Amortissements       44 929       47 229       0         613 743       Total Recettes d'investissement       730 344       867 364       57         Emprunt d'équilibre       118 154       -       3         613 743       Total Section d'investissement       848 498       867 364       6	Dépenses réelles Investissement hors dette	312 000	324 866	127 725	Rec	ettes réelles Investissement hors dette	1000000	654 266	120 000
65 410 6 000 16 Dépôts et cautionnements reçus 453 194 Dette hors emprunt d'équilibre 32 824 O40 Amortissements 613 743 Total Recettes d'investissement 613 743 Total Section d'investissement 848 498 867 364 6	Opérations OCLT 445 415	445 415	445 415	381 784	16	Opérations OCLT	445 415	165 869	381 784
6 000 16 Dépôts et cautionnements reçus 453 194 Dette hors emprunt d'équilibre 445 415 165 869 38 32 824 040 Amortissements 613 743 Total Recettes d'investissement 730 344 867 364 57  Emprunt d'équilibre 118 154 - 3  Total Section d'investissement 848 498 867 364 66	s assimilées	69 259	69 259	65 410	•	•			
453 194       Dette hors emprunt d'équilibre       445 415       165 869       3         32 824       040       Amortissements       44 929       47 229         613 743       Total Recettes d'investissement       730 344       867 364       5         Emprunt d'équilibre       118 154       -       -         613 743       Total Section d'investissement       848 498       867 364       0	Dépôts et cautionnements reçus			0009	16	Dépôts et cautionnements reçus			0009
32 824 040 Amortissements 44 929 47 229 613 743 Total Recettes d'investissement 730 344 867 364 Emprunt d'équilibre 118 154 - Emprunt d'investissement 848 498 867 364 0	Dette 514 674	514 674	514 674	453 194		Dette hors emprunt d'équilibre		165 869	387 784
613 743         Total Recettes d'investissement         730 344         867 364         5           Emprunt d'équilibre         118 154         -         -           613 743         Total Section d'investissement         848 498         867 364         ()	Opérations d'ordre	21 824	27 824	32 824	040	Amortissements	44 929	47 229	68 619
Emprunt d'équilibre 118 154 - 1513 743 Total Section d'investissement 848 498 867 364 (	Total Dépenses d'investissement 848 498	848 498	867 364	613 743		Total Recettes d'investissement	730 344	867 364	576 403
613 743 Total Section d'investissement 848 498 867 364						Emprunt d'équilibre			37 340
	Total Section d'investissement 848 498	848 498	867 364	613 743		Total Section d'investissement	848 498	867 364	613 743

**Grand Paris Sud** 

500 place des Champs-Élysées - BP 62 - Courcouronnes 91054 Évry Cedex - Tél : 01 69 91 58 58 www.grandparissud.fr



PRECISE que le budget Principal contribue à l'équilibre de ce budget annexe pour un montant de 600 000 €.

PRECISE que le virement à la section d'investissement est nul.

PRECISE que l'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant de 37 340 €.

**PRECISE** qu'en 2013 le budget principal a consenti au budget le Plan une avance de 300 000 € remboursable sur 10 ans.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/114 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE - TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2021 les taux suivants de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud :

#### Pour le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE)

PRECISE que le lissage pour la CFE a pris fin en 2019.

**PRECISE** que le taux de la cotisation foncière des entreprises est identique à celui fixé au titre de l'exercice 2020.

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises à 25,72 % pour l'exercice 2021.

#### Pour les taux de taxes foncières

Les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB)

PRECISE que l'harmonisation a pris fin en 2019.

PRECISE que les taux de la TFB et de la TFNB sont identiques à ceux fixés au titre de l'exercice 2020.

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 0,279 % pour l'exercice 2021.

FIXE le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3,82 % pour l'exercice 2021.

**PRECISE** que, les taux de fiscalité applicables en 2021 sont uniformes sur les 23 communes de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/115 : VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES - EXERCICE 2021</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** pour l'année 2021 le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de la manière suivante :

N° ZONE	COMMUNES	TAUX TEOM
01	COMBS LA VILLE	6,88%
02	CESSON	8,27%
	LIEUSAINT	8,27%
	NANDY	8,27%
	REAU	8,27%
	SAVIGNY LE TEMPLE	8,27%
	VERT SAINT DENIS	8,27%
03	MOISSY CRAMAYEL - zone 1	10,83%
04	MOISSY CRAMAYEL - zone 2	9,97%
05	BONDOUFLE	7,54%
	COURCOURONNES	7,54%
	EVRY	7,54%
	LISSES	7,54%
	RIS-ORANGIS	7,54%
	VILLABE	7,54%
06	TIGERY	4,50%
07	MORSANG-SUR-SEINE	6,20%
08	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	7,91%
09	SAINTRY-SUR-SEINE	8,11%
10	COUDRAY-MONTCEAUX (LE)	6,79%
11	CORBEIL-ESSONNES	7,70%
12	SOISY-SUR-SEINE	8,58%
13	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	8,66%
14	ETIOLLES	8,98%
15	GRIGNY	7,68%



PRECISE que tous les taux sont identiques à ceux votés en 2020.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/116 : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - PLAN DE RELANCE - DECLINAISON 2021 - DEMANDES DE FINANCEMENTS</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**RAPPELLE** qu'un montant de subvention de 1 354 444 € a été attribué pour deux opérations portées par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Plan de relance 2020.

**SOLLICITE** auprès de l'État, pour l'année 2021, une aide financière au taux maximum pour toutes les opérations susceptibles de répondre aux critères d'éligibilité des différents dispositifs d'accompagnement financier de l'État.

**INDIQUE** que les opérations fléchées à ce jour sont :

- ✓ le dévoiement des réseaux fibre optique du tzen4
- ✓ la réhabilitation des façades et la création de murs végétalisés du Palais des Sports à Corbeil-Essonnes
- ✓ La rénovation et l'extension du conservatoire Gounod à Bondoufle
- ✓ La réhabilitation du centre culturel la Coupole à Combs-la-Ville
- ✓ La transformation du stade d'honneur en terrain synthétique du stade Raban à Moissy-Cramayel
- ✓ La création d'installation de géothermie profonde pour l'alimentation réseau de chaleur Grand Paris Sud Energie Positive (opération en délégation de service public)

**PRECISE** que les travaux peuvent débuter à compter de l'accusé réception du dossier par les services de la préfecture sans perdre le bénéfice d'une éventuelle participation financière.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer tous les dossiers susceptibles de répondre aux conditions d'éligibilité des différents dispositifs d'accompagnement financiers de l'Etat et à signer tous les documents s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/117: CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PREP'AVENIR ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET L'UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**APPROUVE** la convention triennale d'objectifs et de financement à conclure avec l'Université d'Evry Val d'Essonne dans le cadre du soutien financier apporté au dispositif Prép'Avenir par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

**PRECISE** que la convention est conclue pour une période de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans, pour chaque année universitaire, et ce à compter de l'année de lancement du DU Prep'Avenir, soit l'année universitaire 2020/2021.

**DIT** que la subvention attribuée pour chaque année universitaire s'élève à un montant de 50 000 euros.

**DIT** qu'au titre de l'année universitaire 2020/2021, un acompte de 15 000 euros a déjà été versé à l'Université d'Evry Val d'Essonne en juin 2020 et que le solde de la subvention annuelle, soit la somme de 35 000 euros, lui sera versé à compter de la notification de la présente convention signée par toutes les parties.

PRECISE que la subvention devra faire l'objet d'une inscription budgétaire chaque année.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### DELIBERATION N°DEL-2021/118: VENTE DES ACTIONS DETENUES PAR GRAND PARIS SUD AU SEIN DE LA SEML CFP AU PROFIT DE L'EPIC CFP

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession au profit de l'EPIC centre de formation et de professionnalisation des 900 parts détenues par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'actionnariat de la SEML centre de formation et de professionnalisation.

FIXE le prix de cession de l'action à 1€ symbolique, soit un montant de 900 €.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/119 : ADOPTION DU SCHEMA COMMUNAUTAIRE DE DEVELOPPEMENT</u> DU TOURISME ET DES LOISIRS 2021-2026

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



ADOPTE le schéma communautaire de développement du tourisme et des loisirs 2021-2026.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à la diffusion et à la mise en œuvre dudit schéma.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### DELIBERATION N°DEL-2021/120: CANDIDATURE AU LABEL "VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE"

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'engagement de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans la procédure de candidature à l'obtention du label Villes et Pays d'art et d'histoire,

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à prendre toutes les mesures nécessaires à l'avancée de la procédure de candidature au label Villes et Pays d'art et d'histoire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/121: CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD POUR L'OUVERTURE DE DEUX MAISONS SPORT-SANTE A NANDY/SAVIGNY-LE-TEMPLE ET A EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la candidature de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud en partenariat avec les communes de Nandy et Savigny-le-Temple pour l'ouverture d'une maison sport-santé à Nandy associant le complexe sportif Jean Bouin de Savigny-le-Temple.

**APPROUVE** la candidature de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud, en partenariat avec la commune d'Evry-Courcouronnes et le Cluster Grand Paris Sport pour l'ouverture d'une maison sportsanté sur le site de l'Agora à Evry-Courcouronnes.

**SOLLICITE** les subventions aux taux maximum pouvant être allouées auprès du ministère des Sports, des départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne ainsi que des Directions départementales de la cohésion sociale de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette délibération.



#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/122 : DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN » - APPROBATION DE LA</u> CONVENTION D'ADHESION

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention d'adhésion relevant du dispositif « Petites Villes de Demain » à conclure avec la commune de Moissy-Cramayel, la communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud Seine-Essonne-Sénart et la préfecture du département de Seine-et-Marne.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention, et tous les documents afférents.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/123: NPNRU DU CANAL A EVRY-COURCOURONNES - CONVENTION DEPARTEMENTALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN A CONCLURE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET LA COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention départementale de renouvellement urbain relative au NPRU du Canal à Evry-Courcouronnes à conclure avec le Département de l'Essonne et la commune d'Evry-Courcouronnes.

#### S'ENGAGE à respecter :

- Le règlement financier départemental,
- Le règlement particulier relatif aux opérations de renouvellement urbain,
- Le référentiel « construire et subventionner durable ».

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/124 : OPERATION DE REQUALIFICATION SECTEUR AGORA - CENTRE VILLE D'EVRY-COURCOURONNES - VENTE SCI EVRY INVEST / GPS - DELIBERATION MODIFICATIVE</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

**DECIDE** d'acquérir, auprès de la SCI Evry Invest, au sein de l'ensemble immobilier divisé en volumes, cadastré AP 19 :



- Le Volume n° 19 correspondant à un local commercial de 250 m² environ
- Les Volumes n° 90 91 92 (pour moitié indivise) correspondant à des dépendances de 40 m² environ.

FIXE le prix d'acquisition à 1 200 000 €HT.

RAPPORTE la délibération n°DEL-2020/018 du bureau communautaire en date du 28 janvier 2020.

PRECISE que les dépenses liées à cette acquisition sont inscrites au budget de la communauté d'agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## <u>DELIBERATION N°DEL-2021/125 : REQUALIFICATION DU CENTRE URBAIN EVRY-COURCOURONNES - DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 Abstentions : M. Rémy COURTAUX, Mme Sabine PELLERIN),

**ARRETE** les modalités de concertation préalable à la Déclaration d'Utilité Publique à mettre en œuvre auprès des habitants et des personnes intéressées qui consistent en :

- Présentation du projet et échanges lors d'au moins une réunion publique. Les instances existantes, telles que le Conseil de quartier, pourront être sollicitées.
- Information dans les supports de communication de la commune et de la communauté d'agglomération : un article spécifique informera la population de la tenue de la réunion publique.

DIT que la concertation débutera le 1er juin pendant une période minimum de 1 mois.

**PRECISE** qu'à l'issue de cette concertation, le Président de la communauté d'agglomération en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibérera.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/126: AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE SISE RUE DE VILLEPECLE A SAINT-PIERRE-DU-PERRAY - CONSTRUCTION D'UN LOCAL D'ACCUEIL ET DE STOCKAGE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



**APPROUVE** le programme de l'opération de construction d'un local d'accueil et de stockage dans l'aire d'accueil des gens du voyage sise rue de Villepècle à Saint-Pierre-du-Perray.

**APPROUVE** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, d'un montant de 149 983 € HT, soit 180 000 € TTC.

**SOLLICITE** auprès de l'État, dans le cadre du plan de relance, les subventions aux taux maximum pouvant être allouées à cette opération.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette opération et à déposer toute demande administrative, notamment toute demande d'urbanisme nécessaire à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/127 : GRIGNY 2 - AMENAGEMENT ET DESENCLAVEMENT DU SQUARE SURCOUF - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 Abstention : M. Kouider OUKBI),

**APPROUVE** les modifications du programme de travaux pour l'opération d'aménagement et de désenclavement du square Surcouf sur la commune de Grigny.

**APPROUVE** la réévaluation du montant de l'autorisation de programme n°15 041 concernant la création d'un espace public dans le Square Surcouf à Grigny à 12 910 219€ HT, soit 15 492 263€ TTC échelonnée de la manière suivante :

Année	CP en €
Avant 2021	14 228 634,82
2021	915 000,00
2022	348 628,18

**AUTORISE** le président ou le vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/128: POLE D'ECHANGES DE SAVIGNY-LE-TEMPLE/NANDY - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux de l'opération de réaménagement de la gare routière et d'aménagement d'un dépose-minute, dans le pôle gare de Savigny-le-Temple/Nandy.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 030 000,00 € HT, soit 2 436 000,00 € TTC.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanismes nécessaires (permis d'aménager, déclaration préalable...).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/129</u>: REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME " CIRQUE DE <u>L'ESSONNE</u>"

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la réévaluation de l'autorisation de programme « Cirque de l'Essonne », antérieurement fixée à 2 510 000 euros TTC, et portée à 3 933 008 euros TTC.

FIXE comme suit le nouvel échéancier des crédits de paiements :

Nom de	Zirlljumisjumis		Crédits d	e paiements	instant a Principali	TUK .
l'opération	2019	2020	2021	2022	2023	Total période
Cirque de l'Essonne	368 266,70	296 837,60	940 000,00	1 163 951,85	1 163 951,85	3 933 008,00

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/130 : REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "EXTENSION DES SURFACES FUNERAIRES - CIMETIERE INTERCOMMUNAL"</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 Abstention : M. Alexandre MARIN),

**APPROUVE** la réévaluation de l'autorisation de programme «Extension des surfaces funéraires – Cimetière intercommunal», antérieurement fixée à 2 800 000 euros TTC, et de porter son montant à 4 205 607,60 euros TTC.



FIXE comme suit le nouvel échéancier des crédits de paiements :

Name de Venderalien			Crédits de pai	ements	
Nom de l'opération	2019	2020	2021	2022	Total période
Extension surfaces funéraires	0 €	61 229,37 €	2 000 000 €	2 144 378,23 €	4 205 607,60 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

## DELIBERATION N°DEL-2021/131: AMENAGEMENT D'UNE MEDIATHEQUE ET D'UN CLUB SENIORS DANS LA ZAC DU GRAND PARC DE BONDOUFLE - REVALORISATION FINANCIERE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE BONDOUFLE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération d'aménagement d'une médiathèque et d'un club Séniors dans la ZAC du Grand Parc à Bondoufle, portée à 2 498 212,75 € HT, soit 2 997 855,30 € TTC (valeur novembre 2020).

**APPROUVE** la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle concernant l'aménagement de la médiathèque d'un montant de 1 666 778,54 € HT, soit 2 000 134,25 € TTC (valeur novembre 2020, options comprises).

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage à conclure avec la commune de Bondoufle.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président ayant délégation, à signer tous les documents u club à cette opération et notamment l'avenant n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

# DELIBERATION N°DEL-2021/132: CREATION D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET DE DEUX BASSINS DE RETENTION SUR LA COMMUNE DE RIS-ORANGIS — MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME, AUGMENTATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET NOUVEL ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications du programme de travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales et de deux bassins de rétention sur la commune de Ris-Orangis.

FIXE la réévaluation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 28 000 000 € HT.



APPROUVE la modification de l'échéancier des crédits de paiement comme suit :

- Année 2017 : 573 277 € HT

- Année 2018 : 10 673 749 € HT

- Année 2019 : 8 015 828 € HT

- Année 2020 : 2 259 374 € HT

- Année 2021 : 2 577 772 € HT

- Année 2022 : 3 900 000 € HT

PRECISE que la modification de ces montants sera intégrée au budget 2021 et aux plans pluriannuels d'investissement de 2021 et de 2022.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/133: CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION ET D'INFILTRATION POUR LE QUARTIER DU CLOS VERNEAU A CESSON - APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux de l'opération de création du bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales pour le quartier du Clos-Verneau à Cesson.

**PRECISE** que le lancement des études de maitrise d'œuvre est prévu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour un début des travaux, d'une durée estimée à 9 mois, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**PRECISE** que les travaux de création du bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales pour le quartier du Clos-Verneau seront réalisés sous charte qualité réseau.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 159 000 € HT, soit 190 800 € TTC €, arrondie à 191 000 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

**SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les subventions au taux maximum pouvant être alloué pour les études, la maitrise d'œuvre et les travaux de création du bassin de rétention et d'infiltration du Clos Verneau à Cesson.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les dossiers de subvention et autorisations d'urbanisme.



## <u>DELIBERATION N°DEL-2021/134</u>: CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION AU CENTRE-VILLE DE <u>SAINTRY-SUR-SEINE</u> - APPROBATION DU PROGRAMME DE <u>L'OPERATION</u>, DE <u>L'ENVELOPPE</u> FINANCIERE PREVISIONNELLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme des travaux de l'opération de création du bassin de rétention des eaux pluviales du centre-ville de Saintry-sur-Seine.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 320 000 € HT, soit 384 000 € TTC.

**PRECISE** que le lancement des études de maitrise d'œuvre est prévu le 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour un début des travaux au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, d'une durée estimée à 9 mois.

PRECISE que l'échéancier financier prévisionnel correspondant à cette opération est fixé comme suit :

En € TTC	2021	2022	2023
Coûts de la maitrise d'œuvre	9 000	9 000	12 000
Coûts des travaux		49 500	280 500
Coûts divers	16 800	7 200	-
TOTAL	25 800	65 700	292 500

**AUTORISE** le Président ou un Vice-Président ayant délégation à solliciter auprès du Département de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions au taux maximum pouvant être allouées pour cette opération.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

**AUTORISE** le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanismes nécessaires..

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/135: TRAVAUX DE SECURISATION DU POSTE DE REFOULEMENT PR19 A CESSON - CONFIRMATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AUGMENTATION DE LA DUREE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET NOUVEL ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification du programme de l'opération de sécurisation du poste de refoulement PR19 et de sa canalisation de refoulement.



APPROUVE l'augmentation de la durée prévisionnelle d'exécution de l'autorisation de programme passant de 3 ans à 5 ans.

FIXE l'échéancier des crédits de paiements comme suit :

Année 2019 : 710 821 € HT

Année 2020 :

379 876 € HT

Année 2021 : 1 000 000 € HT

Année 2022 : 1 500 000 € HT

Année 2023 : 3 109 303 € HT

PRECISE que les crédits de paiement sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

PRECISE que des partenaires financiers pourraient subventionner les travaux définitifs et que seront sollicités :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant estimé à 400 000 € HT,
- le département à hauteur de 200 000 € HT
- et la région lle-de-France (estimation inconnue à ce jour).

AUTORISE le Président, ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/136: PROTOCOLE D'ACCORD PORTANT SUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE RU DES PRES HAUTS SITUE SUR LES COMMUNES DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL, SAINTRY-SUR-SEINE ET SAINT-PIERRE-DU-PERRAY ET LE RU DES FLAMOUCHES SITUE SUR LES COMMUNES DE SAINTRY-SUR-SEINE ET SAINT-PIERRE-DU-PERRAY A **CONCLURE AVEC LE SIARCE** 

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'accord à conclure avec le SIARCE portant sur la compensation de la somme due par la communauté d'agglomération au titre des dépenses engagées par le SIARCE sur la période du 2 août 2019 au 31 décembre 2020 au titre de la compétence GEMAPI sur les rus des Prés hauts et des Flamouches, et de la somme due par le SIARCE au titre du remboursement d'une partie de la contribution annuelle 2019 (période du 2 août 2019 au 31 décembre 2019), indûment versée par la communauté d'agglomération, soit un solde à régler au SIARCE de 133,11 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2021.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le protocole d'accord.



#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/137</u>: ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE REAU

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours en investissement à la commune de Réau, à hauteur de 375 000 € HT afin de compléter le financement de l'acquisition en VEFA d'un bâtiment destiné à l'extension de la mairie, selon le plan de financement ci-dessous :

libelle de l'opération	coût HT	FDC GPS	% GPS	Part communale	% REAU
Acquisition en VEFA d'un immeuble Mairie	750 000	375 000	50%	375 000	50%

**RAPPELLE** que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

**RAPPELLE** que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 375 000 € HT correspond à une partie du montant des fonds de concours en investissement 2016/2020, dont le montant total disponible s'élève à 463 384 € HT.

**PRECISE** que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

**PRECISE** que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

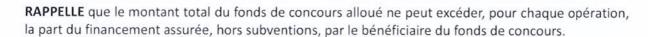
### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/138</u>: <u>ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil, à hauteur de 75 317 € HT afin de compléter le financement des travaux d'isolation thermique par l'extérieur des groupes scolaires Croix-Verte et Prés-Hauts, selon le plan de financement ci-dessous :

libelle de l'opération	cout HT	FDC GPS	% GPS	Part communale	% communal
Isolation thermique de groupes scolaires (2)	502 000,00	75 317,00	15,00	426 683,00	85,00



RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 75 317 € HT correspond à la totalité du montant de son fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

**PRECISE** que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

**PRECISE** que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/139</u>: ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE SOISY-SUR-SEINE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Soisy-sur-Seine, à hauteur de 145 376 € HT afin de compléter le financement de diverses acquisitions et travaux, selon le plan de financement ci-dessous :

#### Soisy sur Seine

Total	299 203,71	145 376,00	48,59%	153 827,71	51,41%
Plantation d'arbres et arbustes	43 188,17	20 376,00	47,18%	22 812,17	52,82%
Mobilier de la nouvelle mairie	41 263,64	20 000,00	48,47%	21 263,64	51,53%
Mise en place éclairage led et modification du chauffage au COSEC	40 251,90	20 000,00	49,69%	20 251,90	50,31%
Rénovation chauffage GS Meillottes	174 500,00	85 000,00	48,71%	89 500,00	51,29%
Libellé de l'opération	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com

**RAPPELLE** que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

**PRECISE** que le montant sollicité de 145 376 € HT correspond à la totalité du montant des fonds de concours additionnels 2019 et 2020 en investissement.



**PRECISE** que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

**PRECISE** que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

#### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/140</u>: <u>ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE BONDOUFLE</u>

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Bondoufle, à hauteur de 84 464 € HT afin de compléter le financement des travaux d'aménagement du parking de 23 places et du parking visiteurs au Centre Technique Municipal, selon le plan de financement ci-dessous :

#### Bondoufle FDC 2020

Libellé de l'opération	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com
Aménagement du Parking de 23 places	141 052,48	70 526,24	50,00%	70 526,24	50,00%
Aménagement du Parking visiteurs CTM	33 645,65	13 937,76	41,43%	19 707,89	58,57%
Total	174 698,13	84 464,00	48,35%	90 234,13	51,65%

**RAPPELLE** que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

**PRECISE** que le montant sollicité de 84 464 € HT correspond à la totalité du montant du fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

**PRECISE** que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

**PRECISE** que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.



### <u>DELIBERATION N°DEL-2021/141</u>: ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE TIGERY

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Tigery, à hauteur de 52 261 € HT, afin de compléter le financement des travaux divers d'aménagement et d'acquisition d'un véhicule, selon le plan de financement ci-dessous :

Libellé de l'opération	MONTANT HT	FINANCEMENT				
		FONDS DE CONCOURS GPS	%	COMMUNE	%	
Acquisition véhicule Kangoo express	16 043,56	of Smothed Adaptines	ion -	enu allago.		
Fourniture et pose d'un Skatepark	38 352,50	Sent (Selfort Administration)	mine I	vol di fila		
Réalisation d'une dalle en beton pour le Skatepark	21 000,00	52 261,00		53 884,25		
Fournitures et pose d'agrès fitness	23 371,68			0.00000	a. 1	
Sol amortissant pour les agrès fitness	7 377,51	moning clikum od my n		mit minates		
Montant total	106 145,25	52 261,00	49%	53 884,25	51%	

**RAPPELLE** que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

**RAPPELLE** que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

**PRECISE** que le montant sollicité de 52 261 € HT correspond à la totalité du montant du fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

**PRECISE** que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

**PRECISE** que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.



#### DELIBERATION N°DEL-2021/142: ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ADDITIONNEL EN INVESTISSEMENT A LA COMMUNE DE LISSES

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de procéder au versement d'une aide financière sous forme de fonds de concours additionnel en investissement à la commune de Lisses, à hauteur de 76 331 HT afin de compléter le financement d'acquisition d'une balayeuse, selon le plan de financement ci-dessous :

libelle de l'opération	cout HT	FDC GPS	% GPS	Part communale	% communal
Acquisition d'une balayeuse	155 295,64	76 331,00	49,15	78 964,64	50,85

**RAPPELLE** que le montant total du fonds de concours alloué ne peut excéder, pour chaque opération, la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

RAPPELLE que le fonds de concours alloué à chaque commune peut être utilisé sur une ou plusieurs demandes.

PRECISE que le montant sollicité de 76 331 € HT correspond à la totalité du montant du fonds de concours additionnel 2020 en investissement.

**PRECISE** que la communauté d'agglomération peut verser 50 % du montant du fonds de concours au démarrage effectif des opérations.

PRECISE que le versement des fonds sera effectué sur la base des pièces justificatives attestées par le comptable public.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2021/143: REGIE DE RECETTES DU CENTRE CULTUREL ROBERT DESNOS / LES CINOCHES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE ET REGIE D'AVANCES ACTIONS POLITIQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE ESSONNE - DEMANDE DE PRISE EN CHARGE EXCEPTIONNELLE

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



d'un montant de :

• 100 € pour la disparition du fonds de caisse de la régie de recettes - RR 023 07 Centre culturel

Robert Desnos/les cinoches de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne.

• 519 € pour le déficit de la régie d'avances Actions Politiques de la communauté d'agglomération Seine Essonne.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette délibération.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au chapitre 67 – Dépenses exceptionnelles du budget principal de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

Fait à Evry-Courcouronnes, le

0 6 AVR. 2021

Michel BISSON Président

